



2022-07-27

Pour diffusion immédiate

Communiqué

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE SÉCURITÉ NAUTIQUE

« CET ÉTÉ SUR L'EAU, SOYEZ RÉGLO »

Beloeil, le 27 juillet 2022 – C'est sous le thème « Cet été sur l'eau, soyez réglo » que les policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent intensifieront leurs interventions du 29 au 31 juillet prochain dans le cadre de la première édition d'une opération nationale concertée (ONC) récréotouristique.

Cette nouvelle ONC cible les citoyens s'adonnant à des activités nautiques ayant un comportement pouvant compromettre leur sécurité et celle des autres usagers.

À quai, sur les plans d'eau, comme sur la route, l'achalandage ne cesse d'augmenter. Dans la majeure partie des collisions, chavirements et noyades, le comportement humain est un facteur important. Connaître son embarcation et se familiariser avec ses équipements lors d'activités nautiques peut éviter des situations déplorables dues à l'inexpérience.

Dans le cadre de ce weekend, les policiers réaliseront diverses interventions auprès de la clientèle nautique autant à quai que sur les plans d'eau, ou sur la route à proximité lors du retour à la maison. Tous appliqueront, selon la situation, les différentes lois et règlements, notamment la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Conseils de sécurité

- Avoir l'équipement obligatoire selon la pratique de l'activité nautique s'il y a lieu. Par exemple, chaque occupant est dans l'obligation d'avoir un vêtement de flottaison individuel (VFI) adapté à sa taille, et ce, à l'intérieur de tout type d'embarcation.
- Bien que le port du vêtement de flottaison individuel ne soit pas obligatoire, il est fortement recommandé qu'il soit porté en tout temps. Il pourrait vous sauver la vie.
- Se méfier de l'immersion en eau froide ;
- Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir ;
- Avoir avec soi une carte des plans d'eau au cas où la technologie ferait défaut ;
- Informer quelqu'un du plan de route ou de l'activité (itinéraire, détails sur l'embarcation et nombre de personnes à bord, heure de retour prévue, etc.) ;
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie ainsi qu'une trousse de premiers soins ;
- Il est de la responsabilité de tous les plaisanciers de partager les plans d'eau et de respecter les autres : ceux sur l'eau, dans l'eau et à proximité de l'eau. Tous ont droit de profiter de cette richesse et de se sentir en sécurité à tout moment.
- La cohabitation et le partage des plans d'eau c'est aussi être attentif à notre entourage. Présence de nageurs, canot/kayak/planche à pagaie, dangers à la navigation (haut-fonds, objets submergés), configuration du plan d'eau. Bref, c'est une cohabitation avec tout ce qui nous entoure, pas juste les autres bateaux à moteur.
- L'opérateur d'une embarcation doit être vigilant, attentif à son environnement, garder ses distances et naviguer dans le respect des règles de routes et des risques associés à la navigation. La base est : 1- maintenir une veille visuelle et auditive = Consiste à bien surveiller le plan d'eau afin d'apprécier les dangers pouvant menacer la sécurité ou les risques d'abordage, 2- Vitesse de sécurité adaptée aux circonstances permet d'éviter le pire en donnant du temps au

conducteur pour faire la bonne manœuvre ou s'arrêter à la bonne distance pour éviter un abordage.

Il est recommandé de ne pas consommer de l'alcool à bord d'une embarcation. Les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

Pour plus amples informations sur les conseils et règles en matière de sécurité nautique, consultez le guide de sécurité nautique au :

https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf

Rappelons que par ces opérations, l'ensemble des partenaires souhaite que les adeptes d'activités nautiques puissent profiter de leurs activités en toute sécurité, partout à travers le Québec.

Afin d'éviter de sombrer dans les problèmes, cet été, sur l'eau, soyez réglo !

-30-

Source : Sergent Jean-Luc Tremblay, mat. 631
 Téléphone : 450 536-3333 poste 220
 Cellulaire : 514-207-6867
 iltremblay@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 215 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

